



PRÉFET DE LA MEUSE



BAR-LE-DUC, le - 5 JUIL. 2017

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Lancé en 2013 par le Président de la République, le plan national pour la rénovation énergétique de l'habitat, dans son programme « Habiter Mieux » a contribué en 2016 à la rénovation énergétique de 40 726 logements. En 2017, ce sont 100 000 logements qui pourront être aidés.

Dans notre courrier du 18 mai 2016, nous vous rappelions brièvement l'état du logement meusien : 72% du parc construit avant 1974, donc avant toute réglementation thermique, essentiellement chauffés au gaz, au fioul ou à l'électricité, combustibles de plus en plus chers (+ 150 % en 10 ans pour le fioul domestique). Les occupants de ces logements supportent des dépenses de chauffage qui se sont significativement alourdies au fil du temps.

Nous vous rappelions également combien votre appui était essentiel pour accroître la dynamique de la rénovation énergétique en Meuse, en nous aidant à identifier de nouveaux projets dans votre commune.

Ce relais d'information des élus locaux, au plus près des administrés, a permis en 2016, à 265 propriétaires modestes et très modestes de bénéficier des aides de l'Anah et du Conseil Départemental pour un montant total de 2 692 786 €. Au-delà de l'**enjeu environnemental**, l'amélioration énergétique des logements a constitué pour notre département également un véritable **enjeu social**.

Par ailleurs, cette activité de rénovation énergétique des logements a permis à de nombreuses entreprises locales de garder ou d'accroître leur volume d'activité : les rénovations aidées ont généré un montant de travaux de 4 871 164 € : la rénovation énergétique est aussi un **enjeu économique** pour notre territoire.

Les besoins en matière de rénovation énergétique de logements restent élevés en Meuse. Dans le contexte de la nouvelle ambition nationale pour 2017, l'Anah et le Conseil Départemental, tout comme l'année passée, sont en mesure d'offrir un accompagnement financier renforcé.

Nous sommes convaincus, à nouveau, que nous pouvons compter sur votre appui pour nous aider à identifier encore plus de projets dans votre commune (cf. document joint).

Toute information utile sur la nature des travaux et la mise en œuvre d'accompagnements financiers pourra être obtenues auprès du point de rénovation info service de l'Anah (n° 03 29 79 93 45 ou ddt-anah@meuse.gouv.fr), qui reste mobilisé et à votre écoute.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,


Claude LEONARD

La Préfète de la Meuse,


Muriel NGUYEN

copies pour information :

- Madame et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes de la Meuse,
- Monsieur le Président de l'association des maires de Meuse.- Madame la Présidente de l'association des maires ruraux.